

# COMPRENDRE LA NOUVELLE NOTIFICATION HARMONISÉE AUX CENTRES ANTIPOISON (PCN)

**Date** : Ouvert toute l'année  
Accès pendant 1 mois : date de début à préciser sur le bulletin.

**Lieu** : Sur 360 Learning  
**Durée** : 2h

**Tarif** : 280 € HT soit 336 € TTC

**Financement** : Certification QUALIOPI offre la possibilité du financement par OPCA/ OPCO.

**Prérequis** : Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

**Modalités d'évaluation des acquis** : Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

L'objectif de cette session est de donner une vision des obligations liées à l'article 45 du CLP et avec l'application du règlement n°2017/542 concernant la déclaration des informations des mélanges aux organismes nationaux désignés des états membres

## Programme de la journée :

### I. INTRODUCTION CLP

Rappels sur le CLP  
La mise sur le marché  
Les classifications  
Les CAP  
Article 45 du CLP

### II. DÉCLARATIONS HARMONISÉES PCN

Points clés et champ d'application  
Rôles et obligations des acteurs  
Régime transitoire - échéances  
Exemption  
Les déclarations – les différents cas

### III. DÉCLARATIONS HARMONISÉES PCN

Contenu de la déclaration  
Identificateur de formulation unique (UFI)  
Catalogue EuPCS  
Les seuils de concentrations, les intervalles  
Le cas des MiM (mixture in mixture)  
Les Groupes de composants interchangeables (ICG)  
Les formules standards

### IV. MISE À JOUR ET OUTILS

Les mises à jour  
Les outils (IUCLID et IUCLID Cloud)  
Le portail de l'ECHA  
Guides et ressources documentaires

Pas de cas pratique sur IUCLID lors de ce e-learning, pour le cas pratique voir la formation complète.

#### Intervenant :

Jérémy DELVIGNE  
jdelvigne@atoutchimie.eu  
06 15 75 31 09  
Ingénieur HSE

